

## Polémique entre culture et municipalité

Petite guerre entre J-Paul Henkes et Francis Idrac



Polémique entre culture et municipalité

Difficile de prendre parti entre ces deux positions, car les raisonnements de chacun, totalement divergents, s'appuient sur des souhaits légitimes.

En effet Jean-Paul Henkes, notre fan de la culture lisloise et ses collaborateurs (café philo, courant d'air etc..) souhaitaient avoir l'autorisation d'installer une tente nomade en bordure du lac pour "Al Khayma" les **14 et 15 juillet 2018**, s'agissant d'un événement culturel et artistique (musique sahraouie, contes pour enfants, légende, du désert, cérémonie du thé avec exposition et ateliers).

Après plusieurs réitérations de la demande, Jean-Paul Henkes avait enfin reçu, le 10 février, un courrier de Francis Idrac, maire de la commune et président de la CCGT, après contact avec Angèle Thulliez et Bernard Tancogne, donnant une réponse partiellement négative, puisqu'acceptant l'installation de la tente, non en bordure de lac mais entre les terrains Agility et de tennis, en raison d'une limitation de la bordure du lac aux activités sportives et aquatiques et le projet en cours de la création du parc aquatique pour la prochaine saison.

Jean-Paul Henkes, estimant que cela ne correspondait pas à sa demande, a décliné l'offre municipale et a, en plus, annulé sa participation au festival "Aère les airs" au kiosque, vues les remarques de l'adjointe à la culture, afin de ne plus utiliser les services techniques, pour coopérer aux installations des manifestations culturelles.

Polémique donc, dans laquelle il parait difficile de s'immiscer, étant donné que les deux partis ont des raisons légitimes de défendre leurs positions respectives, si on en croit le contenu de ces échanges épistolaires.



Francis Idrac, maire lislois et président de la CCGT



Jean-Paul Henkes, fan de culture



la collégiale



une des manifestations au "Courant d'Air" rue du 14 juillet



**Association « Le Courant d'Air »**

**Réseau associatif pour la promotion des pratiques artistiques et culturelles.**  
 Siège social :  
 3 rue de la Galeté, 32600 L'Isle-Jourdain  
 Contact : Jean-Paul Henkes 06 59 58 71 13  
 contact@lecourantdair.org

**Mairie de L'Isle-Jourdain**  
 Monsieur Francis Idrac  
 Place de l'Hôtel de Ville  
 32600 L'Isle-Jourdain

Copie à Angèle Thulliez

**OJBET :**  
 Utilisation de l'espace public par le COURANT D'AIR pour l'évènement Culturel et artistique « AL KHYAMA » d'une tente nomade.

Je soussigné, Jean-Paul Henkes, président de l'association « Le Courant d'Air », demande par la présente à Monsieur le Maire de l'Isle-Jourdain un arrêté municipal pour l'évènement « Al Khyama » avec l'utilisation temporaire d'un espace dans la base de loisirs en bord de lac, le samedi 14 et dimanche 15 juillet 2018 installation le vendredi soir d'une tente nomade de 12 X 6 m sur un espace de 16 X 12 m situé du côté du poteau à douche avec accès à l'électricité et à l'eau.

Évènement culturel et artistique, musique sahraouie, contes pour enfants, légende du désert, cérémonie du thé avec exposition et ateliers.

Restant à disposition pour toute information complémentaire, sachant qu'une réponse rapide est souhaitée pour intégrer l'évènement dans le calendrier de la CCGT et pour la diffuser dans les guides de l'été du Gers avant mars.

**LE COURANT D'AIR**  
 3 rue de la Galeté  
 32600 L'Isle-Jourdain - FRANCE  
 06 59 58 71 13 - Site: http://www.lecourantdair.org  
 contact@lecourantdair.org

Fait à L'Isle-Jourdain, le 2 janvier 2018  
 Jean-Paul Henkes pour Le Courant d'Air

**LE COURANT D'AIR, 3 rue de la Galeté, 32600 L'Isle-Jourdain, N° Siret 812 548 352 00010**



Mairie de L'Isle-Jourdain  
 M Jean-Paul HENKES  
 Association Courant d'Air  
 3 rue de la Galeté  
 32600 L'ISLE-JOURDAIN

L'Isle-Jourdain le 6 février 2018  
 Objet : Projet culturel Al Khyama  
 Référence : FIATMD

Monsieur,

En réponse à votre lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 1<sup>er</sup> février 2018, concernant votre projet culturel « Al Khyama », et après avoir reçu Mme THULLIEZ et M TANCROU, je vous apporte les éléments suivants.

La définition de la base de loisirs est de promouvoir les activités sportives, de loisirs, aquatiques.

Sollicités par différentes activités pour l'occupation de ce domaine public et en appliquant cette règle, nous refusons régulièrement des demandes de manifestations et d'activités.

Nous avons lancé un appel à projets pour la création d'un parc aquatique pour la prochaine saison, qui sera implanté sur la zone actuelle de la plage.

Par contre, dans notre schéma d'implantation d'activités nous avons un espace réservé aux activités occasionnelles diverses situé entre les terrains de tennis et l'Activité Agility, que nous pouvons réserver à votre projet culturel.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.



Mairie de L'ISLE-JOURDAIN - Place de l'Hôtel de Ville - BP 10 044 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN - Tél 05 62 97 32 30 - Fax 05 62 97 12 89

divers échanges épistolaires

divers échanges épistolaires



**Association « Le Courant d'Air »**

**Réseau associatif pour la promotion des pratiques artistiques et culturelles.**  
 Siège social :  
 3 rue de la Galeté, 32600 L'Isle-Jourdain  
 Contact : Jean-Paul Henkes 06 59 58 71 13  
 contact@lecourantdair.org

**Mairie de L'Isle-Jourdain**  
 Monsieur Francis Idrac  
 Place de l'Hôtel de Ville  
 32600 L'Isle-Jourdain

Copie à Angèle Thulliez  
 Copie à Bernard Tancroge  
 Copie à Karin Duarte  
 Copie à Annabelle Cayrecastel

**OJBET :** Projets Culturels de l'association « Le Courant d'Air »

Monsieur Francis Idrac,

Nous avons pris acte de votre refus de nous accorder un petit espace en bord de lac de L'Isle-Jourdain le temps d'un week-end pour le projet Al Khyama en nous proposant en échange un emplacement derrière la route et le parking près des terrains de tennis. Étant hors de portée du public de bord de lac, notre projet associatif et non commercial pour une mise en valeur touristique de l'Isle-Jourdain est donc annulé. Nous préviendrons Monsieur Salem Manchette, conservateur de patrimoine, que la date du 14 juillet est disponible pour qu'il s'installe dans une commune plus accueillante.

Parallèlement, suite aux remarques de Madame Angèle Thulliez sur le fait qu'il ne faut plus "monopoliser" le service technique pour des événements culturels, le festival « Aère les Aïrs » sous le kiosque pour valoriser les auteurs-compositeurs du Gers sera lui aussi annulé.

De ce fait, recevez Monsieur Francis Idrac, nos salutations distinguées.

**LE COURANT D'AIR**  
 3 rue de la Galeté  
 32600 L'Isle-Jourdain - FRANCE  
 06 59 58 71 13 - Site: http://www.lecourantdair.org  
 contact@lecourantdair.org

Fait à L'Isle-Jourdain, le 12 février 2018  
 Jean-Paul Henkes pour Le Courant d'Air

divers échanges épistolaires



la tente "Al Khyama" à Samatan